

Communiqué de presse

Paris, le 7 février 2024

Le SNDP, les MLP et France Messagerie définissent une nouvelle méthode de calcul du drop

Les sociétés agréées de distribution de presse (SADP), France Messagerie et MLP, et le syndicat national des dépositaires de presse (SNDP) ont travaillé avec un tiers indépendant pour revoir et actualiser la rémunération logistique-transport dite « drop ». Cette nouvelle méthode permet de sécuriser le réseau des dépôts et d'apporter de la visibilité à l'ensemble des acteurs de la distribution.

Dans un marché qui constate de fortes baisses de volumes chaque année, la méthodologie de calcul définie en 2012 par le CSMP n'était plus adaptée au contexte actuel du fait notamment de la baisse conséquente des ventes, de l'augmentation des charges et de l'accroissement des coûts des carburants. C'est pourquoi, les SADP ont revalorisé la rémunération des dépositaires en 2022 par une aide exceptionnelle et ont décidé dès 2023 d'engager une réflexion concernant son évolution afin d'apporter à la filière une meilleure visibilité sur cet élément clé de la rémunération.

Ainsi, les SADP et le SNDP ont élaboré à l'aide d'un tiers indépendant, une nouvelle méthode de calcul plus adaptée. Celle-ci est désormais basée sur un outil expert permettant d'évaluer le coût des tournées effectuées pour le compte des SADP et de prendre en compte des paramètres tels que les kilomètres parcourus, la vitesse moyenne, le type de véhicules ou encore le coût du transport.

Cette nouvelle méthode de calcul a vocation à être pérenne dans le temps et sera actualisée chaque année, selon des indices utilisés par la profession. Elle permet également une mise à



jour en cas de réorganisation territoriale et la prise en compte des éventuelles modifications réglementaires futures (ex : introduction des zones à faible émission, ZFE). Enfin, elle incite les dépositaires à mutualiser le transport des produits presse avec d'autres produits compatibles avec le cahier des charges de la filière.

La charge provisionnelle de cette rémunération logistique pour l'année 2024 est de 47M€ et représente près de 60 % du coût total du transport lié à la distribution de la presse imprimée vendue en magasin. Au total, entre 2023 et 2024, le niveau 2 aura bénéficié d'une augmentation d'environ 10 %.

Les signataires attirent l'attention de l'ensemble des acteurs et des pouvoirs publics sur le financement de cette charge essentielle au maintien de la capillarité du réseau de points de vente.

A propos de France Messagerie

Créée le 1^{er} juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 21 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe reconnue pour son expertise et sa connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.

A propos de MLP

MLP est une société agréée de distribution de presse qui a pour mission d'organiser la distribution des produits qui lui sont confiés auprès des 21 000 marchands de presse en France. MLP est implantée sur 3 sites (Saint Quentin Fallavier, Villabé et Saint Barthélémy d'Anjou).

A propos du SNDP (syndicat professionnel des dépositaires de presse)

Le SNDP est l'organisation professionnelle représentative des dépositaires de presse en France métropolitaine et ultra marine. Fondé en 1936, le SNDP a pour vocation de représenter les dépositaires dans les instances de la filière et de défendre leurs intérêts. Le SNDP apporte également conseil et solutions aux dépositaires pour l'exercice de leur activité au quotidien.